

Cuba confirme son engagement envers une émigration légale, sûre et ordonnée



La Havane, 12 juillet, (RHC/PL).- Cuba a confirmé aujourd'hui son engagement envers l'émigration légale, sûre et ordonnée ainsi qu'envers le droit des ressortissants cubains de retourner à Cuba s'ils ont légalement quitté le territoire national.

Dans un communiqué diffusé aujourd'hui, le ministère cubain des Affaires étrangères confirme l'expulsion, les 9 et 11 juillet, par les autorités équatoriennes de deux groupes de ressortissants cubains.

Le communiqué précise que ces personnes se trouvaient illégalement en Équateur.

Le transfert de ces ressortissants cubains a été fait dans un avion de la Force Aérienne Équatorienne et les autorités des deux pays ont respecté les normes internationales pour ce genre de situations, indique le ministère cubain des Affaires étrangères.

Le but est «de garantir un flux migratoire ordonné, régulier et sûr et d'éviter que des êtres humains sans défense deviennent des victimes de trafiquants de personnes» souligne le communiqué.

Le ministère des Affaires étrangères précise que ces personnes ont légalement quitté notre pays. «Elles ont ensuite entamé un périple irrégulier» encouragées notamment par la loi étasunienne de rajustement cubain qui fait bénéficier les ressortissants de notre pays d'un traitement sélectif et unique au monde.

En effet, la loi de rajustement cubain octroie automatiquement un permis de séjour et des facilités de travail à tout Cubain ayant réussi à mettre un pied sur le territoire des États-Unis, quelque soit le moyen utilisé pour ce faire.

«Cette politique, souligne le communiqué, devient incongrue avec le contexte des relations bilatérales, empêche la normalisation des relations migratoires entre Cuba et les États-Unis et pose des problèmes à des pays tiers.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/99744-cuba-confirme-son-engagement-envers-une-emigration-legale-sure-et-ordonnee>



Radio Habana Cuba